

Together for humanity  
Ensemble pour l'humanité  
Juntos por la humanidad  
معاً من أجل الإنسانية



CD/07/7.1  
Original : anglais  
Pour décision

**CONSEIL DES DÉLÉGUÉS**  
**DU MOUVEMENT INTERNATIONAL**  
**DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, Suisse  
23-24 novembre 2007

**RAPPORT SUR LA STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT INTERNATIONAL**  
**DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

**ET PROJET DE RÉOLUTION**

**Document préparé par la Commission permanente**  
**de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en consultation avec le Comité international**  
**de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du**  
**Croissant-Rouge**

Genève, octobre 2007







## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
	2
<b>I</b>	3
<b>II</b>	4
<b>III</b>	9
	19
 <i><b><u>Voir également les documents suivants :</u></b></i>	
<i><b><u>CD/07/7.2 – Étude sur les problèmes opérationnels, commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l’usage des emblèmes (Action 10), préparée par le CICR en consultation avec la Fédération internationale et les Sociétés nationales</u></b></i>	
 <i><b>CD/07/7.3 – Rapport de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales (Action 3)</b></i>	

## Résumé

En analysant les rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement, la Commission permanente a constaté avec satisfaction que l'ensemble des dix actions est mis en œuvre et que des progrès visibles ont été réalisés, comme en témoigne le travail de fond accompli, par exemple, sur le rôle des Sociétés nationales (SN) en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, sur les *Lignes directrices relatives à la coopération avec les acteurs politiques et militaires*, et dans le cadre de l'étude récente relative à l'usage commercial des emblèmes. Elle a également relevé que la Stratégie a eu une influence positive sur la planification dans d'autres contextes stratégiques et/ou opérationnels. Les dix Actions sont toujours jugées pertinentes, ce qui renforce l'analyse de fond des domaines de coopération essentiels au sein du Mouvement.

Deux domaines de travail spécifiques méritent une attention particulière. D'une part, la question de la *coopération en matière de renforcement des capacités* doit être examinée plus avant malgré les progrès évidents dans la *coordination* entre les composantes, notamment le nouvel élan donné à la mise en œuvre de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires. S'agissant de l'approche préconisée par l'Action 1 en vue de garantir une notion commune du renforcement des capacités pour l'ensemble du Mouvement, appliquée et respectée par toutes les composantes, il serait utile de continuer à travailler sur des définitions et des moyens appropriés pour traiter des questions liées au renforcement des capacités, sous la direction de la Fédération internationale.

D'autre part, une attention particulière doit être portée aux questions d'intégrité, de nombreuses SN signalant qu'elles rencontrent encore des problèmes en la matière. La définition d'une politique, de mécanismes, d'outils et d'approches à l'échelle de la Fédération internationale a favorisé une prise de conscience accrue des questions d'intégrité et renforcé la capacité de les traiter. En outre, un nombre croissant de SN ont révisé leurs statuts pour satisfaire aux exigences minimales. Toutefois, nous sommes encore loin de réaliser l'objectif visant à ce que toutes les SN aient examiné leurs statuts et textes juridiques connexes d'ici à 2010. Nombre d'entre elles pourraient donc, à terme, être confrontées à des problèmes d'intégrité.

Il semble que la Stratégie est perçue comme un cadre destiné avant tout au CICR et à la Fédération internationale. Des mesures visant à renforcer l'appropriation de la Stratégie par les SN devraient être mises en place. Sur les 62 SN ayant pris part au processus d'auto-évaluation, 37 estiment que leurs connaissances de la Stratégie sont « moyennes », 15 qu'elles sont « excellentes » et 10 « faibles ». Les SN sont *la* force vitale du Mouvement et jouent un rôle décisif en promouvant et en favorisant activement une meilleure coopération entre *toutes* les composantes.

S'agissant du suivi des activités de mise en œuvre des SN, il faut accorder une attention particulière aux mécanismes existants, sous la direction de la Fédération internationale, afin d'établir un bilan plus détaillé de la façon dont les SN appliquent et perçoivent la Stratégie.

Par ailleurs, la Commission permanente met en relief les efforts dont a fait l'objet l'Action 4. Tout en soumettant des recommandations pour application immédiate, elle reconnaît la nécessité de poursuivre les travaux sur des questions qui se posent sur le long terme et qui devront être inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Commission.

Enfin, la Commission permanente se félicite de l'importante étude du CICR sur l'usage commercial des emblèmes, réalisée en coopération étroite avec la Fédération internationale et les Sociétés nationales.

## RAPPORT SUR LA STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

### I. INTRODUCTION ET PORTÉE DE LA RÉOLUTION 6

La première Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Stratégie pour le Mouvement ou Stratégie) a été adoptée par le Conseil des Délégués en 2001. Des rapports sur sa mise en œuvre par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale (Fédération) et les Sociétés nationales (SN) ont été soumis aux réunions du Conseil qui ont suivi. En 2005, le Conseil a adopté une version actualisée de la Stratégie, dont les aspects spécifiques peuvent être résumés comme suit :

- Les trois objectifs stratégiques restent inchangés, et préconisent une interaction efficace et effective entre les composantes, ainsi que le renforcement du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans son ensemble.
- Certaines des 17 Actions originales ont été accomplies, mais les efforts doivent être poursuivis pour la plupart. La version actualisée de la Stratégie regroupe plusieurs Actions, dont le nombre passe de 17 à 10.
- Par conséquent, le nombre de résultats attendus et de mesures de mise en œuvre a également été réduit.
- Une attention accrue a été accordée au rôle des SN dans la mise en œuvre. Les SN et leurs volontaires sont la force vitale du Mouvement. La Stratégie actualisée met davantage l'accent sur les SN et sur ce que l'on attend d'elles.

Le *but général* de la Stratégie du Mouvement reste le même : « lancer un processus dynamique de réflexion stratégique au sein du Mouvement », pour améliorer la coopération entre les composantes et avec les partenaires extérieurs et ainsi améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action. Il s'agit de définir « comment » nous devrions coopérer pour être plus forts ensemble.

Par sa résolution 6, le Conseil des Délégués de 2005 a :

- **adopté** la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sous sa forme actualisée, qui remplace le texte adopté en 2001 ;
- **engagé** toutes les composantes du Mouvement à mettre en œuvre en priorité et selon un échéancier établi les 10 Actions, à faire connaître la Stratégie actualisée et à favoriser la poursuite d'un dialogue stratégique au sein du Mouvement ;
- **demandé** à la Commission permanente d'instituer un mécanisme pour veiller à la mise en œuvre, en consultation avec toutes les composantes du Mouvement, de l'Action 4 de la Stratégie pour le Mouvement afin d'assurer l'examen de l'ensemble des organes du Mouvement et de formuler des recommandations pour simplifier là où la situation actuelle est inutilement compliquée et pour améliorer l'efficacité, et de présenter les résultats de l'examen et les recommandations au Conseil des Délégués en 2007 ;
- **invité** la Fédération internationale, le CICR et la Commission permanente à suivre la mise en œuvre de la Stratégie actualisée et à soumettre au Conseil des Délégués de 2007 les conclusions qu'ils auront tirées des rapports de mise en œuvre que leur auront présentés les composantes du Mouvement, avec leurs recommandations pertinentes, si nécessaire ;

- **recommandé également** que la Stratégie actualisée pour le Mouvement soit distribuée aux États parties et aux observateurs invités à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et leur soit soumise en même temps que le rapport de suivi, lors de la Conférence internationale de 2007.

Le présent rapport de synthèse, préparé à l'intention du Conseil des Délégués de 2007, comporte les deux parties suivantes :

- Rapport de la Commission permanente sur la mise en œuvre de l'Action 4
- Mise en œuvre de la Stratégie par les SN, le CICR et le Secrétariat de la Fédération.

Voir également les rapports suivants :

- **CD/07/7.2** – Étude sur les problèmes opérationnels, commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes (Action 10), préparée par le CICR en consultation avec la Fédération internationale et les Sociétés nationales
- **CD/07/7.3** – *Rapport de la Commission conjointe CICR/Fédération pour les statuts des Sociétés nationales (Action 3)*

## II. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 4

### Action 4

**Renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres**

#### 2.1. Tâche et mandat

Au regard de la résolution 6 susmentionnée, qui traite de la mise en œuvre de l'Action 4 – *assurer l'examen de l'ensemble des organes du Mouvement et [...] formuler des recommandations pour simplifier là où la situation actuelle est inutilement compliquée et pour améliorer l'efficacité, et [...] présenter les résultats de l'examen et les recommandations au Conseil des Délégués en 2007* –, la Commission permanente a entrepris :

- de promouvoir et de suivre la mise en œuvre de la Stratégie ;
- de favoriser la réalisation des Actions 4 et 8 en particulier ;
- de consacrer des efforts à toute autre action devant retenir son attention, et d'établir les principales responsabilités et l'échéancier pour la mise en œuvre de la Stratégie.

Le professeur Freddy Karup Pedersen, avec l'aide du Secrétariat de la Commission permanente, a dirigé les travaux sur l'Action 4, en collaboration avec M. Jean-Luc Blondel du CICR, M. Luc de Wever (remplacé par la suite par Mme Malika Aït-Mohamed-Parent) de la Fédération et M. Tadateru Konoe, Vice-Président de la Fédération. Les questions clés de l'Action 8 sont indirectement liées à l'Action 4, mais doivent encore être examinées plus spécifiquement.

En septembre 2006, le groupe a défini l'**échancier** et le **rôle directeur** pour les actions et les mesures de mise en œuvre énoncées dans la Stratégie, donnant ainsi suite à la demande formulée par la Commission permanente et dans la résolution du Conseil des Délégués. Ces définitions ont été intégrées à la version imprimée de la Stratégie qui a été distribuée à toutes les Sociétés nationales.

Le rôle directeur était défini comme suit : « *Les institutions directrices encouragent la réalisation des mesures de mise en œuvre en coordination et en consultation avec d'autres composantes. Le rôle directeur inclut également la définition des résultats attendus de la mesure de mise en œuvre.* »

Aux fins de ses travaux sur l'Action 4, la Commission permanente a utilisé la définition suivante des « forums du Mouvement » :

*Les forums du Mouvement sont toutes les réunions internationales qui se tiennent au sein du Mouvement sur des questions de politique générale, y compris les réunions consacrées à des questions opérationnelles qui relèvent de la politique générale, qu'il s'agisse ou non de réunions statutaires.*

La Commission permanente a assumé la fonction directrice pour l'Action 4. En tant qu'organe du Mouvement englobant toutes les composantes, elle est en effet particulièrement bien placée pour analyser l'ensemble des défis liés au fonctionnement du Mouvement, une tâche qui s'inscrit également dans le cadre de ses fonctions statutaires.

Le groupe a mené ses travaux en deux étapes :

- à court terme, en définissant des mesures susceptibles de garantir des améliorations immédiates au sein des structures et des organes existants (d'ici 2007), et
- à long terme, en abordant des questions plus fondamentales *pouvant* impliquer des modifications aux Statuts.

Conformément à ce qui précède et sur avis de la Commission permanente, le groupe a tout d'abord axé ses travaux sur la façon d'améliorer la préparation et le fonctionnement des réunions *existantes* en accord avec les statuts et les règlements actuels.

Deux objectifs ont orienté ses travaux :

- améliorer l'efficacité des réunions, ainsi que l'articulation et les liens entre les différentes réunions au sein du Mouvement ; et
- garantir une participation accrue des SN à la préparation, aux discussions et au suivi des réunions au sein du Mouvement.

La méthode de travail incluait notamment des entretiens avec des personnalités du Mouvement d'hier et d'aujourd'hui dans toutes les régions, ainsi que des documents d'analyse soumis par les membres. Le groupe a examiné ces documents et les résultats des entretiens – conclusions, avis, explications utiles et propositions de changement.

## 2.2. Recommandations

La Commission permanente formule les recommandations ci-dessous, qu'elle soumet *pour application*, sans apporter de modifications formelles ou autres aux Statuts :

### **A. Améliorer l'efficacité des réunions, ainsi que l'articulation et les liens entre les différentes réunions au sein du Mouvement**

#### Pour une meilleure efficacité

1. *Le rôle, l'objectif et le mandat de toute réunion* doivent être précisés à tous les participants suffisamment à l'avance, par exemple lors de la convocation/l'invitation.
2. La planification initiale de toute réunion doit notamment consister à *définir le succès et l'efficacité escomptés* sous la forme *d'objectifs et de résultats attendus clairement*

*établis*. Il en va ainsi de toutes les réunions/conférences statutaires du Mouvement telles que la Conférence internationale, le Conseil des Délégués et l'Assemblée générale de la Fédération.

3. L'ordre du jour devrait être *ciblé sur un nombre restreint de décisions* à prendre dans le respect des Statuts. L'accent devrait être mis davantage sur les *débats*. Au moment de déterminer les sujets qui seront débattus, il est recommandé de *privilégier une approche prospective*.
4. L'ordre du jour devrait indiquer quels sont les points
  - 1) pour discussion et décision ;
  - 2) pour discussion/orientation uniquement ;
  - 3) pour information uniquement.
5. Il faudrait *éviter de présenter « automatiquement » des rapports de suivi* à la réunion suivante ; seules les décisions appelant une attention particulière à la réunion suivante devraient faire l'objet d'un tel rapport<sup>1</sup>.
6. *Les ordres du jour annotés* devraient être la pratique établie pour *toutes les réunions* et inclure les objectifs visés et les résultats attendus.
7. Il faudrait *signaler le degré de priorité* (de 1 à 3) des points inscrits à l'ordre du jour pour indiquer leur importance et retenir davantage l'attention.
8. Il conviendrait en outre de mieux *utiliser les technologies* pour la diffusion des documents afin que chacun prenne conscience de l'impact des réunions du Mouvement sur l'environnement.
9. Si le *consensus* doit être privilégié dans la prise de décisions, le *vote ne devrait toutefois pas être exclu* lorsqu'il s'avère nécessaire pour sortir d'une impasse et prendre une décision sur des questions importantes.

#### Pour un meilleur suivi

10. La composante (CICR/Fédération/SN) responsable du suivi et de l'établissement des rapports relatifs aux objectifs et aux buts définis dans les décisions qui sont prises devrait indiquer aux parties intéressées *de quelle façon* elle entend procéder.
11. *Il faudrait simplifier la forme et la formulation des décisions*, éviter le « jargon » et la forme des résolutions onusiennes et utiliser une formulation claire et directe, exposant ce que la décision implique et ce qui est attendu des composantes s'agissant de sa mise en œuvre et de son suivi (le modèle de relevé de décisions relatif à la Stratégie qui est joint en annexe a été élaboré en conséquence pour commentaires).
12. Les organisateurs de toute réunion établissent *immédiatement un compte rendu succinct* des décisions prises ou des recommandations adoptées, pour faciliter un retour d'information rapide, par exemple de la direction/du personnel concerné des SN.

---

<sup>1</sup> Déjà appliqué aux réunions du Conseil des Délégués.

**B. Accroître la participation des SN à la préparation, aux discussions et au suivi des réunions au sein du Mouvement**

Pour une planification participative renforcée, en vue d'améliorer la consultation et le dialogue *avant* les réunions et les conférences, il est recommandé :

13. *d'associer davantage le CICR et la Commission permanente aux travaux préparatoires des réunions et des conférences régionales*, statutaires et non statutaires ;
14. d'encourager les *réseaux informels et thématiques* (tels que l'ERNA – Réseau européen de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le VIH/SIDA –, le réseau Premiers secours et l'ELSG – Groupe européen de soutien juridique) ainsi que les réunions et conférences sous-régionales non statutaires à *formuler des avis et contribuer à la planification* des réunions statutaires et des conférences régionales/autres réunions, de façon à mettre en évidence les sujets et les questions prioritaires ;
15. que les conférences régionales *contribuent à la préparation des réunions statutaires internationales du Mouvement* quant au fond et aux questions à traiter, et qu'elles *interprètent/adaptent les décisions prises à l'échelon international* de façon à les mettre en œuvre dans leurs contextes régionaux respectifs ;
16. que la planification des conférences et des réunions régionales *prenne appui sur les SN de chaque région*, avec le soutien et la participation des bureaux du CICR et de la Fédération au niveau régional et à Genève, de façon à garantir une meilleure appropriation ;
17. que les divers groupes de travail consultatifs *utilisent mieux les technologies* – par exemple en menant des consultations en ligne pour recueillir des informations en retour et des commentaires sur des plans, en organisant des vidéoconférences et en encourageant les initiatives qui utilisent des moyens électroniques pour les communications informelles ;
18. que la documentation destinée aux SN soit adéquate, claire, concise et transmise en temps opportun.

Il est suggéré que **les questions à long terme** soulevées au cours des débats soient traitées au cours des quatre années suivantes, en tenant compte des faits nouveaux. *Il est proposé que le Conseil des Délégués demande à la prochaine Commission permanente de poursuivre les travaux sur l'Action 4 de la façon qui lui semble la plus appropriée, en veillant toutefois à inclure des définitions des questions à analyser et les consultations auprès des SN.* Ces travaux *pourraient* notamment consister à :

- examiner le contenu, la fréquence et les mandats des réunions existantes ; évaluer les résultats de ces réunions au regard des stratégies et des priorités actuelles et leur efficacité par rapport aux coûts ; déterminer s'il est opportun et possible d'assurer une articulation plus étroite entre l'Assemblée générale de la Fédération et le Conseil des Délégués, ainsi qu'un processus décisionnel qui tienne compte des *mandats* spéciaux des diverses composantes ;
- définir des principes directeurs qui orientent les objectifs et les attentes du Mouvement s'agissant de la Conférence internationale ; les questions stratégiques

pour le Mouvement qui doivent être traitées dans le cadre d'une conférence internationale ;

### **III. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT PAR LES SOCIÉTÉS NATIONALES, LE CICR ET LE SECRÉTARIAT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE :**

#### **PRINCIPALES CONCLUSIONS**

Le présent rapport de synthèse prend appui sur les rapports de mise en œuvre élaborés par le CICR et le Secrétariat de la Fédération. Les informations relatives aux activités de mise en œuvre des SN proviennent des auto-évaluations des SN, qui ne reflètent peut-être pas nécessairement le bilan global du travail et les progrès accomplis au regard de la Stratégie. Les différents rapports seront disponibles sur demande durant le Conseil des Délégués.

Par souci de concision, ce rapport de synthèse met l'accent sur les faits nouveaux intervenus depuis le Conseil des Délégués de 2005. Il reprend la structure de la Stratégie, les informations disponibles étant présentées en fonction des objectifs stratégiques, des actions qui s'y rapportent et des résultats attendus.

#### **OBJECTIF STRATÉGIQUE 1**

##### ***Renforcer les composantes du Mouvement***

*Le fait que ses composantes aient des rôles complémentaires, et interviennent sur le plan international tout en étant ancrées dans la réalité locale, confère un avantage comparatif au Mouvement. Néanmoins, pour que le Mouvement ait davantage d'impact, la capacité opérationnelle des Sociétés nationales – notamment en termes d'aide aux personnes vulnérables dans leurs pays respectifs – doit être renforcée. Il convient donc de développer les compétences des Sociétés nationales en matière de gestion, d'établir de bons programmes et de bonnes structures de gouvernance et d'aider les instances dirigeantes à assumer leurs responsabilités et à se conformer aux Principes fondamentaux.*

##### **Action 1**

***Définir une approche du Mouvement en matière de développement des capacités des Sociétés nationales et promouvoir, dans un pays ou une région donnés, des processus conjoints en matière de planification, de budgétisation et d'évaluation des activités de développement et de coopération.***

##### **Résultats attendus**

- Une approche unifiée, commune à l'ensemble du Mouvement, est adoptée et mise en œuvre en vue du renforcement des capacités et du développement institutionnel, en accordant une priorité spécifique à l'essor du volontariat.
- Davantage de ressources sont affectées au renforcement des capacités et le Fonds pour le renforcement des capacités est consolidé.
- Une terminologie et des indicateurs de performance communs sont créés (entre les Sociétés nationales, le Secrétariat de la Fédération internationale et le CICR) dans les domaines du renforcement des capacités, du développement institutionnel et de la planification.
- Toutes les composantes présentes dans un pays donné font preuve d'un sens accru de la discipline et de l'engagement, de manière à optimiser l'utilisation des ressources disponibles et à travailler ensemble de manière coordonnée et efficace.

En 2006 et durant le premier semestre de 2007, conformément à la Stratégie pour le Mouvement et à l'appui de l'Agenda mondial, la Fédération a consolidé le principe de l'intensification du renforcement des capacités en l'adaptant de façon à favoriser une démarche plus stratégique dans le cadre du nouveau modèle de fonctionnement. Elle a

notamment élaboré un projet de *Cadre pour le développement des capacités des Sociétés nationales de 2006 à 2009*, un instrument à la disposition de toutes les composantes du Mouvement qui participent aux efforts de renforcement des capacités.

Les SN considèrent que la coordination entre les membres du Mouvement a été améliorée. Sur les 63 SN consultées, la majorité (36) estime que la coopération a été renforcée, 24 sont d'avis qu'elle n'a pas évolué et trois pensent qu'elle s'est détériorée.

L'adoption du principe des alliances opérationnelles, dont le but est de coordonner l'action des SN actives sur le plan international avec celle des SN hôtes et de la Fédération, a donné lieu à l'élaboration d'outils pratiques destinés à appuyer le renforcement des capacités des SN. Le rapport d'auto-évaluation révèle que les SNP s'intéressent et participent de plus en plus aux alliances opérationnelles.

Pour favoriser une perception commune de ces approches et de ces outils, le Secrétariat de la Fédération a organisé, pour le personnel des SN et de la Fédération, des activités de formation axées sur le renforcement des capacités locales, dans le but de renforcer à la fois leur capacité d'appliquer ces approches communes et les réseaux de SN qui connaissent les mêmes difficultés. Il s'avère néanmoins que près d'un cinquième des SN n'ont pas de plan de préparation aux catastrophes ; cette proportion était de 24 % il y a deux ans. La couverture des réseaux de sections des SN augmente : le pourcentage des SN qui ne couvrent pas l'ensemble de leurs pays respectifs est passé de 13 à 7 %.

Le CICR a participé aux réunions annuelles organisées par la Fédération à l'intention des délégués au développement organisationnel en vue d'harmoniser les approches en matière de renforcement des capacités. L'une des conséquences d'une approche plus intégrée est l'intérêt croissant porté à la recherche de moyens pratiques de garantir que les collaborateurs de toutes les composantes sur le terrain coopèrent étroitement, de préférence dans le cadre des structures existantes.

Le CICR soutient des initiatives telles que le NEPARC (Nouveau partenariat pour les Sociétés nationales africaines de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) et l'Initiative sur les principes et bonnes pratiques d'action humanitaire. À travers son cadre pour un « accès plus sûr », visant à développer la capacité des SN de travailler dans les situations de conflit, le CICR fait la synthèse des bonnes pratiques et des méthodes adaptées à différents contextes locaux. Le CICR s'emploie essentiellement à soutenir les SN des pays exposés à des risques de conflit armé. À titre d'exemple, le soutien qu'il a apporté aux SN du Liban, du Nigéria, du Népal et de Sri Lanka a permis à ces SN de mener des opérations efficaces lors de situations d'urgence récentes.

La Stratégie institutionnelle du CICR pour 2007-2010 charge les délégations de l'institution de développer leur action en partenariat avec les Sociétés nationales opératrices (SNO) et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les situations d'urgence. Les activités du CICR en matière de renforcement des capacités sont coordonnées conjointement avec la Fédération à Genève et sur le terrain.

Le soutien au renforcement des capacités apporté aux SNO en matière de rétablissement des liens familiaux dans les situations de catastrophe naturelle et de conflit est coordonné conjointement avec les SNO et la Fédération, conformément à la *Stratégie globale du Mouvement relative au rétablissement des liens familiaux*.

**Action 2**

***Former systématiquement les dirigeants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la gouvernance et à la gestion et encourager le partage des connaissances (mission, histoire et structure du Mouvement, Principes fondamentaux et droit international humanitaire).***

**Résultats attendus**

- *Les responsables de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à tous les échelons, ont une bonne connaissance du Mouvement (mission, Principes fondamentaux et droit international humanitaire) ; ils possèdent, en matière de gouvernance et de gestion, les compétences requises pour diriger leurs organisations respectives avec efficacité et conformément aux Principes fondamentaux ; enfin, ils sont prêts à partager ces connaissances.*
- *Les volontaires (les jeunes, en particulier), les dirigeants et le personnel, y compris les délégués, œuvrant au sein du Mouvement ont le sentiment d'appartenir à une entité bien plus vaste que l'élément de la structure auquel ils appartiennent.*
- *L'Accord de Séville est connu, compris et respecté par toutes les composantes du Mouvement, tant à l'échelon des organes de gouvernance qu'au sein de l'encadrement.*
- *Toutes les composantes du Mouvement sont présentes sur l'Internet et leurs sites sont interconnectés.*

La Fédération et le CICR ont continué d'organiser des cours de « Formation de dirigeants de Sociétés nationales ». Ces cours sont destinés à mieux faire connaître les Principes fondamentaux et le droit international humanitaire (DIH) et à sensibiliser les participants à leurs rôle, responsabilités et obligations à l'échelon international en tant que dirigeants de SN. Ils viennent compléter les activités similaires menées aux niveaux régional et national. En 2006, deux cours ont été dispensés en anglais, tandis qu'en 2007, un cours a été dispensé en français et un autre en russe en octobre. À l'issue des cours, les participants ont affirmé avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des réunions statutaires et de leur rôle, en tant que dirigeants de SN, au sein des mécanismes de coordination du Mouvement international.

S'agissant des activités menées avec la jeunesse, une attention particulière a été accordée à la communication, au partage des connaissances, et à l'élaboration de programmes visant à promouvoir la mission du Mouvement, les Principes fondamentaux et le DIH auprès des jeunes volontaires.

Il convient de souligner que, selon le rapport d'auto-évaluation, plus de la moitié des volontaires et des employés des SN sont des femmes qui n'ont pas suffisamment la possibilité de participer à la gouvernance et à la gestion.

La réunion annuelle des conseillers juridiques des SN, organisée par le CICR en coopération avec la Fédération, est l'occasion de débattre des questions d'intérêt commun en matière de DIH. Le CICR et la Fédération prennent part aux réunions du Groupe européen de soutien juridique et – à l'instar des conseillers juridiques des SN – au colloque annuel de San Remo sur le DIH.

Le CICR a appuyé des activités de diffusion, ainsi que le dialogue engagé par les SN avec leurs gouvernements respectifs sur la mise en œuvre du DIH à l'échelon national. Il a en outre co-organisé avec les SN des activités de promotion de l'*Étude sur le droit international humanitaire coutumier*. Au total, 46 rencontres ont été organisées dans 28 pays en 2006 et 2007.

La Commission permanente a lancé son site Internet en 2006, tandis que le CICR et la Fédération ont modifié et actualisé les leurs. L'interconnexion de ces sites doit être améliorée.

S'agissant de l'Accord de Séville et de la promotion d'une meilleure compréhension de cet Accord et de ses Mesures supplémentaires, voir le rapport préparé pour ce Conseil sur la base de la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2005.

### **Action 3**

***Contrôler et protéger l'intégrité des composantes du Mouvement, et faire en sorte que chacune d'entre elles respecte les Principes fondamentaux.***

#### **Résultats attendus**

- *La crédibilité du Mouvement et la confiance que lui témoignent tant les bénéficiaires de son action que les institutions qui le soutiennent se trouvent renforcées par l'intégrité et la transparence accrues de l'ensemble de ses composantes.*
- *Tout en prenant les mesures voulues pour maintenir leur propre intégrité et en intégrant les Principes fondamentaux dans toute leur planification (opérationnelle et stratégique) et dans les activités qui en découlent, le CICR et la Fédération internationale suivent des stratégies communes afin que les conditions de reconnaissance soient respectées en tout temps par les Sociétés nationales.*
- *Les Sociétés nationales disposent de Statuts actualisés.*
- *Tous les accords conclus entre, d'une part, les composantes du Mouvement et, d'autre part, les États, les institutions intergouvernementales et les autres acteurs humanitaires sont en conformité avec les Principes fondamentaux.*

La Fédération, en consultation avec le CICR, analyse régulièrement toutes les questions liées à l'intégrité et prend les mesures nécessaires (y compris l'évaluation par les pairs), individuellement ou conjointement avec le CICR, en fonction des cas. Le vice-président du CICR a participé aux réunions du Groupe de travail du Conseil de direction de la Fédération sur l'intégrité. Sur le terrain, le CICR et la Fédération échangent des informations sur les problèmes d'intégrité et prennent les mesures qui s'imposent, séparément ou conjointement, en fonction des cas.

Selon le rapport d'auto-évaluation, la proportion de SN qui connaissent des problèmes d'intégrité reste élevée, ce qui est très préoccupant. Plus d'un tiers des SN ont signalé avoir rencontré de tels problèmes au moins une fois ces trois dernières années. Le même rapport révèle que 70 % des SN ont adopté des mécanismes de suivi des questions liées à l'intégrité. Il n'en demeure pas moins que ces questions nécessitent une attention accrue.

Les SN sont tenues d'examiner leurs statuts et textes juridiques connexes d'ici à 2010 et d'adopter, au besoin, de nouveaux textes statutaires conformément aux *Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales*. Selon le rapport [distinct] de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales soumis à ce Conseil, 37 SN ont satisfait à cette obligation, 38 SN ont engagé un processus de révision de leurs statuts, 38 SN ont reçu des commentaires de la Commission conjointe, mais n'y ont pas répondu et 58 SN n'ont pas officiellement informé la Commission conjointe qu'elles ont entrepris un processus de révision de leurs statuts.

***Voir rapport de la Commission conjointe CICR/Fédération pour les statuts des Sociétés nationales (CD07/7.3)***

Conformément à la résolution 10 du Conseil des Délégués de 2003 (*Éléments minimaux devant figurer dans les accords opérationnels entre les composantes du Mouvement et leurs*

*partenaires opérationnels externes*), les composantes du Mouvement sont tenues de respecter les Principes fondamentaux dans leurs relations et tous les accords officiels qu'elles établissent avec des États, des institutions intergouvernementales et d'autres acteurs humanitaires.

S'agissant de l'élaboration de normes en vue du respect permanent des conditions de reconnaissance des Sociétés nationales, le CICR poursuivra ses consultations internes et externes, ainsi que l'examen des questions historiques dans ce contexte.

## **OBJECTIF STRATÉGIQUE 2**

### ***Améliorer l'efficacité et l'efficience du Mouvement grâce au renforcement de la coopération et de la cohérence***

*Le Mouvement doit répondre avec rapidité et souplesse aux besoins de tous ceux qui ont besoin d'une protection et d'une assistance humanitaire impartiale. Afin d'accroître l'efficacité et l'efficience du Mouvement, la coopération fonctionnelle entre l'ensemble de ses composantes doit être améliorée, en tablant sur leur complémentarité. L'efficacité de la coordination doit être considérée comme étant plus importante que les différentes cultures opérationnelles ou approches de chaque Société nationale, du Secrétariat de la Fédération internationale ou du CICR. Une telle démarche exige à la fois un respect et un soutien mutuels ainsi que le sentiment d'une identité commune.*

*Dans un monde qui évolue rapidement, et où les situations d'urgence sont complexes, les composantes du Mouvement doivent disposer d'informations fiables tant sur les situations humanitaires du moment que sur les tendances en matière de développement ; ces facteurs influent en effet sur leur aptitude à assister les victimes et les personnes les plus vulnérables. Il s'agit ici de mieux utiliser les systèmes et les données existants, et non de mettre en place des moyens supplémentaires de contrôle et d'analyse de l'évolution de la situation politique, sociale, économique et humanitaire (de nombreuses composantes du Mouvement assumant déjà couramment cette tâche).*

#### **Action 4 – voir pages 5 à 9.**

#### **Action 5**

***Observer les tendances du contexte extérieur et analyser les données provenant de sources pertinentes, dans le but de faciliter l'élaboration de politiques et de démarches cohérentes face aux questions d'intérêt commun.***

#### **Résultats attendus**

- **Amélioration de la compréhension commune au sein du Mouvement des tendances du contexte extérieur et de leur impact sur l'action humanitaire.**
- **Amélioration de la planification stratégique au sein des Sociétés nationales et des organes statutaires du Mouvement, permettant d'accroître la capacité décisionnelle face aux principaux problèmes humanitaires.**
- **Impact accru sur les programmes des instances internationales et meilleure contribution à la prise de décisions dans des forums extérieurs au Mouvement qui ont un impact sur son action humanitaire.**

Les conférences régionales de la Fédération sont l'occasion de faire connaître et d'analyser les tendances extérieures. Par exemple, la Conférence interaméricaine qui s'est tenue en Équateur a entendu une analyse détaillée de l'évolution sociale, économique et politique, notamment du point de vue de la pauvreté, de l'exclusion et de la cohésion sociale, des

politiques sociales, de la migration, de la violence urbaine et des vulnérabilités en Amérique latine.

La Commission de la jeunesse de la Fédération a mené une consultation mondiale sur la jeunesse d'une durée de deux ans, qui servira de base pour améliorer la Politique et stratégie de la jeunesse. Dans le cadre de cette consultation, elle a analysé les tendances extérieures et les données relatives à la jeunesse qui lui ont été fournies par 92 Sociétés nationales.

Les délégations du CICR maintiennent avec les SNO, dans le cadre de la préparation de leurs plans annuels, un dialogue portant notamment sur l'analyse du contexte de travail et les possibilités de coopération opérationnelle.

Les directeurs des institutions à Genève examinent les questions stratégiques pour le Mouvement et en débattent régulièrement. En outre, les chefs des opérations des délégations régionales du CICR rencontrent les chefs des Zones de la Fédération pour discuter des stratégies de coordination des opérations et de questions de portée plus générale. Le CICR a également participé aux réunions de partenariat de la Fédération.

Le CICR et la Fédération internationale, en collaboration avec les Sociétés nationales européennes, ont entrepris une action coordonnée en réponse à l'initiative de l'Union européenne relative à la protection civile et l'utilisation de ressources militaires et à l'approche des Nations Unies relative à la communauté humanitaire internationale, qui repose sur trois piliers et présente le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme un interlocuteur distinct des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

### **Action 6**

#### ***Améliorer et coordonner l'intervention du Mouvement lors de situations d'urgence.***

#### **Résultats attendus**

- La coordination de leur action dans les situations d'urgence, y compris les situations d'urgence sanitaire, permet aux composantes du Mouvement de secourir davantage de personnes vulnérables.
- L'utilisation harmonisée et systématique de normes convenues augmente la qualité de l'assistance humanitaire fournie par les composantes du Mouvement en situation d'urgence.
- Les composantes du Mouvement sont des partenaires privilégiés, à qui font confiance tant les bénéficiaires de l'assistance humanitaire que les autres instances intervenant dans ce domaine.
- Les opérations d'urgence sont efficacement mises à profit pour renforcer la capacité des Sociétés nationales.

Dans le cadre d'une stratégie visant à positionner les SN comme des partenaires privilégiés et dignes de confiance dans l'action humanitaire, la Fédération internationale a conclu des accords officiels avec diverses organisations telles que l'OMS, le PAM et le PNUE. Des accords ont également été conclus avec des organisations intergouvernementales régionales telles que l'Organisation des États américains. Les activités menées pour établir des cadres de coopération ont englobé la négociation avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) d'un protocole d'accord qui définit les responsabilités de la Fédération dans les activités d'hébergement d'urgence.

Par ailleurs, le CICR a établi des accords-cadres avec le PAM, des contrats-types avec le HCR, et des lettres d'accord avec d'autres institutions des Nations Unies, dans le but

d'élaborer des normes à l'échelle du Mouvement pour la gestion des relations avec les autres acteurs humanitaires.

Les outils de gestion des catastrophes qui ont été mis au point depuis plusieurs années – Système d'information pour la gestion des catastrophes (DMIS), équipes d'intervention d'urgence (ERU), équipes d'évaluation et de coordination sur le terrain (FACT) et, en particulier, équipes régionales d'intervention d'urgence (RDRT) – sont l'épine dorsale des interventions d'urgence de la Fédération et sont considérés par toutes les composantes du Mouvement comme faisant partie intégrante d'une infrastructure de base commune.

Le CICR a élaboré, pour les cours de formation des chefs des ERU et des FACT, des modules de synthèse cohérents en vue de sensibiliser toutes les composantes aux implications d'une action dans une situation de conflit.

Les SN s'emploient à harmoniser leurs systèmes de gestion avec ceux du CICR et de la Fédération. Au total, 71 % des SN consultées (soit 59 SN) participent activement à ce processus d'harmonisation.

Parmi les nouveaux outils disponibles, il convient de mentionner les *Lignes directrices pour l'évaluation des situations d'urgence* et les *Guidelines for cash transfer programming*. La Fédération a entrepris de mettre sur pied une alliance mondiale pour la réduction des risques liés aux catastrophes, qui renforcera l'action du Mouvement dans les situations d'urgence. Compte tenu de l'évolution du contexte et des nouveaux défis, cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts déployés en permanence pour améliorer la capacité d'action de toutes les composantes. Elle a été renforcée par le nouveau modèle de fonctionnement et l'Agenda mondial de la Fédération, qui met l'accent sur le rôle central des SN en tant qu'acteurs à part entière et unités opérationnelles fondamentales de la Fédération internationale.

Des efforts ont été faits pour renforcer les capacités d'intervention des SN dans les situations d'urgence. Sur les 44 SN interrogées, 86 % reconnaissent que leurs capacités ont été renforcées à la suite d'une opération d'urgence.

Les SN considèrent que l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du Mouvement est une priorité. Sur les 67 SN consultées, 68 % indiquent qu'il s'agit de l'un des principaux objectifs. Quoique les mécanismes de coordination aient été globalement améliorés, on observe encore des cas où des SN actives à l'échelon international ne coordonnent pas leur action avec celle des SNO.

Sur les 41 SN interrogées, 14 estiment que le niveau de coordination au sein du Mouvement dans une situation d'urgence est « excellent », 13 le qualifient de « moyen » et 2 le jugent « faible ». Les 11 SN restantes ont fait valoir qu'il n'était pas nécessaire de coordonner l'action compte tenu de l'ampleur et de la nature de la situation d'urgence.

La Stratégie institutionnelle du CICR pour 2007-2010 inscrit au rang des priorités le développement de la capacité de l'institution de travailler en partenariat avec les SNO et le renforcement des capacités d'action de ces Sociétés dans les situations d'urgence. Elle confirme ainsi l'efficacité de tels partenariats lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des personnes touchées par des situations de conflit armé ou des troubles internes. Le CICR estime que plus de 30 % de ses activités opérationnelles sont réalisées en coopération avec les SNO.

**Action 7**

***Promouvoir, au sein du Mouvement, l'apprentissage par l'expérience à travers des évaluations systématiques des activités nationales et internationales ainsi que par le biais d'un système de mise en commun des connaissances et des « meilleures pratiques ».***

**Résultats attendus**

- Performance améliorée à travers l'apprentissage continu.
- Transparence et responsabilité accrues.

Le processus d'auto-évaluation des SN se poursuit. En 2006, 56 SN – approximativement un tiers des membres – ont été invitées à y prendre part. Les résultats du processus sont présentés à l'Assemblée générale de la Fédération internationale.

La Fédération a également rassemblé et analysé des informations sur différents réseaux de SN dans le but d'établir une classification et une description plus claires des réseaux actifs. Il s'agit d'encourager cette forme de coopération et d'élaborer des méthodes visant à soutenir ces réseaux.

Dans les cas où une évaluation ou un examen de l'assistance a été réalisé sous la direction du CICR, les partenaires du Mouvement ont été informés de ses principales conclusions.

Une approche commune à l'ensemble du Mouvement a été adoptée pour l'élaboration de la *Stratégie globale du Mouvement relative au rétablissement des liens familiaux 2008-2018*. La Stratégie, soumise pour adoption au Conseil de 2007, s'appuie sur les meilleures pratiques, les atouts et les connaissances des services de recherches des SN et du CICR, et s'applique à toutes les composantes du Mouvement.

Un projet particulièrement intéressant du CICR, réalisé en partenariat avec plusieurs SN, a donné lieu à l'élaboration de lignes directrices à l'intention des SN menant des activités dans des lieux de détention.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3**

***Améliorer l'image du Mouvement, la visibilité de ses composantes ainsi que ses relations avec les gouvernements et ses partenaires extérieurs.***

*Il est vital que le Mouvement coopère avec l'ensemble des intervenants clés pour intervenir plus efficacement en faveur des personnes vulnérables qui sont au cœur de son action. Dans le même temps, le Mouvement doit renforcer sa position et son image dans la sphère humanitaire. Son rôle spécifique consiste à sauvegarder, en tout temps, l'indépendance de l'action humanitaire et les valeurs qui la sous-tendent. L'aptitude du Mouvement à présenter une image cohérente au travers de ses objectifs et de ses actions dépend en tout premier lieu de son bon fonctionnement interne. Ce n'est que dans la mesure où l'harmonie règne au sein du Mouvement lui-même qu'il peut donner au monde extérieur une image forte.*

**Action 8**

***Communiquer efficacement et avec force sur les actions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et mener des actions de sensibilisation aux principales questions humanitaires d'intérêt commun.***

**Résultats attendus**

- Du fait de leur action et de leur impact sur les politiques humanitaires, tant le Mouvement dans son ensemble que chacune de ses composantes sont perçus comme la principale force humanitaire.

- Une image homogène de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est projetée à l'intention du grand public tout en continuant à faire valoir, auprès de publics particuliers, les identités distinctes des composantes du Mouvement.
- Le Mouvement a des positions communes claires et cohérentes sur les principaux problèmes qui se posent à la communauté internationale et à ses partenaires extérieurs.
- En matière de sensibilisation, le Mouvement dispose de stratégies clairement définies, prévoyant notamment une hiérarchisation des priorités.
- Le débat en cours sur l'action humanitaire internationale prend en compte les priorités du Mouvement.

Les SN ont fait des progrès en matière de sensibilisation aux principes et aux valeurs aussi bien auprès des principaux décideurs que dans les communautés : 75 % des SN ont mis en place des programmes de sensibilisation – on constate toutefois des différences considérables entre les régions. Toutes les SN d'Afrique réalisent ce type de programmes mais d'autres régions sont à la traîne. Sur les 63 SN interrogées, 60 % estiment que les efforts qu'elles déploient pour renforcer leur position et leur image en tant qu'organisations humanitaires sont conséquents, tandis que les autres SN les jugent modérés.

En collaboration avec de nombreuses SN, le CICR a mis en œuvre la Stratégie du Mouvement concernant les mines terrestres et les débris de guerre explosifs, qui porte notamment sur l'assistance aux victimes, la prévention contre les dangers des mines et la promotion des instruments juridiques pertinents. Un certain nombre de SN ont mené des activités de sensibilisation aux problèmes humanitaires liés aux armes à dispersion, encourageant leurs gouvernements respectifs à examiner les politiques nationales et les normes internationales relatives à ces types d'armes.

À l'issue de consultations approfondies avec les experts des SN, le CICR a publié le *Guide de l'examen de la licéité des nouvelles armes et des nouveaux moyens et méthodes de guerre*. Une série d'ateliers régionaux a été consacrée à ce sujet.

Le module didactique *Explorons le droit humanitaire*, lancé en 2001, a été utilisé dans 69 contextes dans le monde entier. En 2006, il a été testé dans des classes d'école dans 50 pays.

Le CICR et la Fédération ont coordonné toutes leurs activités de communication dans les domaines présentant un intérêt commun. C'est ainsi que du matériel de communication sur le thème « Trois emblèmes, un Mouvement au service de l'humanité » a été élaboré. Ce matériel, qui met l'accent sur le rôle et l'importance des trois emblèmes, a été distribué à toutes les SN au milieu de l'année 2007.

Un cadre de communication a été établi pour les opérations internationales menées dans des situations de conflit, pour faire en sorte que les informations diffusées par les différentes composantes soient compatibles et s'étaient mutuellement.

### **Action 9**

***Analyser le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ainsi que les relations du Mouvement avec les intervenants politiques et militaires. Mettre en place des mécanismes appropriés favorisant la consultation et la coordination au sein du Mouvement.***

*Voir les rapports spécialement consacrés à cette question et préparés pour le Conseil des Délégués et la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale.*

**Action 10*****Renforcer les relations des composantes du Mouvement avec le secteur privé.***

- Le Mouvement intensifiera le dialogue engagé avec le secteur privé afin de lui faire prendre davantage conscience du rôle important qu'il joue dans les communautés où il a des intérêts économiques. Les composantes encourageront le secteur privé à contribuer à améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables au sein de ces communautés.
- En définissant des principes éthiques clairs pour la collecte de fonds menée auprès des entreprises, ou en collaboration avec elles, le Mouvement sera en mesure de choisir les meilleurs partenaires privés, de donner des orientations sur l'opportunité des dons non sollicités et de mieux comprendre le rôle et les responsabilités de toutes les parties concernées.

La Fédération maintient un dialogue avec les entreprises aux niveaux national, régional et international, à la fois pour influencer sur leur comportement et pour les persuader de soutenir ses activités ou celles des SN. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre des activités du Secrétariat en matière de collecte de fonds et de relations publiques. Toutefois, le niveau de coopération avec le secteur privé est jugé peu satisfaisant par les 63 SN interrogées : 29 le qualifient de « moyen » et 17 de « faible », alors que 17 seulement le jugent « excellent ».

Par le biais de divers mécanismes, la Fédération soutient et oriente les efforts que déploient les SN pour obtenir des fonds de sources internationales. Les accords officiels conclus avec des acteurs internationaux (voir Action 6) ont également pour but d'assurer aux SN l'appui dont elles pourraient avoir besoin lorsqu'elles s'adressent à ce type de donateurs, en établissant un cadre solide pour une éventuelle coopération.

En vue de sensibiliser les entreprises actives dans des zones touchées par un conflit armé aux droits et aux obligations qui sont les leurs en vertu du DIH, le CICR a publié en 2006 un document intitulé *Business and International Humanitarian Law* (Entreprises et droit international humanitaire). Cette publication s'adresse principalement aux cadres et aux responsables de la sécurité. C'est également un outil de référence à l'intention des sociétés financières, des compagnies d'assurance et des entreprises commerciales qui opèrent indirectement dans des zones de conflit par l'intermédiaire de leurs clients ou de leurs fournisseurs.

Le CICR a réalisé une étude exhaustive sur les problèmes opérationnels, commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes, contenant des recommandations sur l'usage opérationnel, commercial et non commercial des emblèmes par les États, le CICR, les SN et d'autres acteurs. Cette étude formule également des recommandations sur les moyens de prévenir et de faire cesser tout usage abusif des emblèmes, et fait la synthèse des meilleures pratiques en matière de promotion des emblèmes.

**Voir le document intitulé « Étude sur les problèmes opérationnels, commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes » (CD/07/7.2)**

Le rapport d'auto-évaluation des SN révèle que plus d'un pays sur cinq n'a toujours pas adopté de loi relative aux emblèmes, que plus d'un quart des pays devraient prendre des mesures visant à assurer l'application des lois existantes et que les Sociétés nationales de la plupart des pays attendent que des mesures soient prises pour faire mieux connaître les emblèmes.

## PROJET DE RÉSOLUTION

### STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Conseil des Délégués,

**rappelant** la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2005, qui a adopté la version actualisée de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, guidé en cela par l'ambition de renforcer le Mouvement par une coopération plus intense pour qu'il mène une action humanitaire efficace dans le monde entier,

**prenant note avec satisfaction** du rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Stratégie préparé par la Commission permanente, le CICR et la Fédération internationale et, en particulier, des efforts entrepris par la Commission permanente pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des réunions au sein du Mouvement en vue de « *renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres* », conformément à l'Action 4 de la Stratégie pour le Mouvement,

**saluant** l'*Étude sur les problèmes opérationnels, commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes* (l'Étude) préparée par le CICR,

**réaffirmant** la validité des règles qui régissent l'usage des emblèmes, notamment les règles consacrées par les Conventions de Genève de 1949, par leurs Protocoles additionnels et par le *Règlement sur l'usage de l'emblème par les Sociétés nationales*<sup>2</sup> adopté en 1991 et soulignant l'importance vitale du respect de ces règles pour garantir la valeur protectrice des emblèmes et l'accès aux personnes ayant besoin de protection et d'assistance, et pour renforcer l'identité du Mouvement en tant qu'acteur humanitaire neutre et indépendant,

**saluant aussi** le rapport de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales (Commission conjointe pour les statuts), qui souligne que l'adoption d'une base juridique solide est essentielle pour permettre aux Sociétés nationales de remplir leur mandat de manière efficace et conformément aux Principes fondamentaux,

**reconnaissant** la pertinence et l'importance de la Stratégie pour le Mouvement,

**tenant compte** de la nécessité de continuer à étudier la façon dont les composantes du Mouvement peuvent améliorer leur mode de fonctionnement individuel et collectif pour faire face à l'évolution du contexte et aux nouveaux défis,

1. **prie instamment** toutes les composantes du Mouvement de poursuivre et, si possible, d'intensifier les efforts qu'elles déploient pour mettre en œuvre les 10

---

<sup>2</sup> Règlement adopté par la XX<sup>e</sup> Conférence internationale (Vienne, 1965) et révisé par le Conseil des Délégués (Budapest, 1991).

Actions de la Stratégie pour le Mouvement, et de rendre compte des progrès accomplis à la Commission permanente, par l'intermédiaire de la Fédération internationale et, le cas échéant, du CICR, en vue de l'élaboration d'un rapport actualisé à l'intention du Conseil des Délégués en 2009 ;

2. **invite** la Fédération internationale, le CICR et la Commission permanente à continuer de suivre la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement, en mettant davantage l'accent sur les progrès mesurables réalisés par les Sociétés nationales, et à présenter au Conseil des Délégués en 2009 un rapport de synthèse sur la mise en œuvre, assorti de recommandations s'il y a lieu ;

#### **s'agissant de l'Action 3**

*« contrôler et protéger l'intégrité des composantes du Mouvement, et faire en sorte que chacune d'entre elles respecte les Principes fondamentaux »*

3. **prie instamment** toutes les Sociétés nationales, en application de l'Action 3 de la Stratégie pour le Mouvement, d'examiner et d'actualiser leurs statuts et textes juridiques connexes d'ici à 2010, conformément aux *Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales* et aux résolutions pertinentes de la Conférence internationale ;

#### **s'agissant de l'Action 4**

*« renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres »*

4. **invite** les Sociétés nationales, le CICR, la Fédération internationale et la Commission permanente, qui contribuent à l'organisation des réunions internationales au sein du Mouvement, de prendre en compte les recommandations formulées par la Commission permanente
  - d'améliorer l'efficacité des réunions, ainsi que l'articulation et les liens entre les différentes réunions statutaires et non statutaires au sein du Mouvement ;
  - d'accroître la participation des SN à la préparation, aux discussions et au suivi des réunions au sein du Mouvement ;
5. **demande** à la Commission permanente de poursuivre ses travaux sur l'Action 4, notamment en formulant des nouvelles recommandations de la façon qui lui semble appropriée ;

#### **s'agissant de l'Action 10**

*« renforcer les relations des composantes du Mouvement avec le secteur privé »*

6. **invite** les composantes du Mouvement à utiliser les recommandations de l'Étude pour renforcer la mise en œuvre des règles régissant l'usage des emblèmes et de faire part au CICR de leurs suggestions quant au contenu et à l'utilisation de l'Étude ;
7. **demande** au CICR de poursuivre ses travaux sur l'Étude, en tenant compte des suggestions formulées par les composantes du Mouvement et en étendant ses consultations aux États, et d'informer le Conseil des progrès accomplis.

**ANNEXE**

***Pour discussion uniquement : nouveau modèle possible***

**Conseil des Délégués 2007****DÉCISIONS SUR  
LA STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT INTERNATIONAL  
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE****1. CONTEXTE**

En 2005, le Conseil des Délégués a adopté la version actualisée de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, guidé en cela par l'ambition de renforcer le Mouvement par une coopération plus intense pour qu'il mène une action humanitaire efficace dans le monde entier.

Le Conseil des Délégués de 2007 a réaffirmé la pertinence et l'importance de la Stratégie pour le Mouvement.

Il a examiné le rapport de synthèse préparé par la Commission permanente, le CICR et la Fédération internationale, qui résume les progrès accomplis par toutes les composantes dans la mise en œuvre de la Stratégie ;

l'Étude du CICR sur les problèmes opérationnels, commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes, qui résume notamment des consultations approfondies menées auprès des Sociétés nationales ;

le rapport de la Commission conjointe pour les statuts sur les progrès accomplis par les Sociétés nationales quant à l'examen de leurs statuts avant l'échéance fixée à 2010 ;

le rapport de la Commission permanente sur les efforts entrepris dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacé des réunions au sein du Mouvement, afin de « *renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres* », conformément à l'Action 4 de la Stratégie.

**2. DÉCISIONS**

2.1. Il est demandé à toutes les composantes du Mouvement d'étudier les moyens d'améliorer au mieux leur mode de fonctionnement individuel et collectif pour faire face à l'évolution du contexte et aux nouveaux défis.

2.2. Il est demandé instamment à toutes les composantes du Mouvement de poursuivre et, si possible, d'intensifier les efforts qu'elles déploient pour mettre en œuvre les 10 Actions de la Stratégie pour le Mouvement, et de rendre compte des progrès accomplis à la Commission permanente, par l'intermédiaire de la Fédération internationale et, le cas échéant, du CICR.

2.3. Il est demandé à la Fédération internationale, au CICR et à la Commission permanente de suivre la mise en œuvre de la Stratégie en mettant l'accent sur les progrès mesurables réalisés, notamment, par les Sociétés nationales dans la mise en œuvre des 10 Actions de la Stratégie, et de présenter au Conseil des Délégués en 2009 un rapport de synthèse sur la mise en œuvre, assorti de recommandations s'il y a lieu.

2.4. Il est demandé instamment aux Sociétés nationales d'examiner et d'actualiser leurs statuts et textes juridiques connexes, et de travailler en coopération avec la Commission conjointe pour les statuts, afin de s'assurer qu'elles agissent en conformité avec les *Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales* et les résolutions pertinentes de la Conférence internationale.

2.5. Il est demandé aux membres des Sociétés nationales, du CICR, de la Fédération internationale et de la Commission permanente qui contribuent à l'organisation des réunions internationales au sein du Mouvement de prendre en compte les recommandations formulées par la Commission permanente

- d'améliorer l'efficacité des réunions, ainsi que l'articulation et les liens entre les différentes réunions statutaires et non statutaires au sein du Mouvement ;
- d'accroître la participation des SN à la préparation et au suivi des réunions au sein du Mouvement.

2.6. Il est demandé à la prochaine Commission permanente de poursuivre ses travaux sur l'Action 4 de la façon qui lui semble appropriée, et de consulter les Sociétés nationales au cours du processus, si elle le juge nécessaire.

2.7. Il est demandé à toutes les composantes du Mouvement d'utiliser les recommandations de l'Étude pour renforcer et mettre en œuvre les règles régissant l'usage des emblèmes, et de faire part au CICR de leurs suggestions au sujet de cette Étude.

2.8. Il est demandé au CICR de poursuivre ses travaux sur l'Étude, en tenant compte des suggestions formulées par les composantes du Mouvement et en étendant ses consultations aux États. Un rapport de suivi sera présenté au prochain Conseil.

### 3. SUIVI

3.1. Les Sociétés nationales et les autres composantes rendent compte de la mise en œuvre des présentes décisions à l'organe responsable, qui établira des directives et des échéanciers pour les rapports :

Décision 2.1 & 2.2. : La Commission permanente  
Décision 2.3. : La Fédération internationale  
Décision 2.4. : La Commission conjointe pour les statuts  
Décision 2.5. : La Commission permanente  
Décision 2.6. : Le Conseil des Délégués de 2009  
Décision 2.7 & 2.8. : Le CICR